

Soirée budgétaire

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Denis Blanchet, maire, le 8 avril 2011.

Vote des comptes administratifs et des budgets primitifs :

Le compte administratif du budget communal fait ressortir un excédent de fonctionnement de 74875.09€ et un déficit d'investissement de 55929.57€, soit un résultat d'ensemble positif de 18945.52€. Le budget primitif s'équilibre à 390526.52€ en fonctionnement et à 262231.09 € en investissement. Le maire et la commission des finances qui ont préparé ce budget attire l'attention du conseil municipal sur la baisse des recettes et l'augmentation incessante des dépenses. Il est évoqué la mise en place d'une politique de rigueur sur l'exercice 2011. L'ensemble de ces comptes est voté à l'unanimité par le conseil municipal.

Impôts locaux :

Une délibération est prise pour augmenter le taux des taxes locales (foncier bâti, foncier non bâti et taxe d'habitation) de 3% du produit attendu. Ainsi la taxe d'habitation passe de 7.81€ à 8.04€. La taxe foncière (bâti) de 18.35€ à 18.90€ et la taxe foncière (non bâti) de 86.01€ à 88.57€. Il est à noter que ces taux n'avaient pas évolué depuis de nombreuses années et une rapide comparaison avec les autres communes du territoire laisse ressortir un taux de taxe d'habitation nettement en dessous de la moyenne.

Une seconde délibération est prise pour contracter un emprunt de 90000€ afin de financer l'investissement (emprunt sur 240 mois à un taux de 4.19%).

Mise en conformité des captages

Une délibération est prise pour accepter le devis de l'hydrogéologue chargé de l'étude de la mise en conformité des sources alimentant le village (périmètres de sécurité...).

Programme voirie 2011

Le goudronnage de la route de la Giraude (du quartier « Le Moulin » au chemin de la Giraude) est chiffré à 85000€. Le

goudronnage de ces 700m de voirie sera échelonné sur 2/3 ans. Pour commencer, seule la couverture de la zone de tranchée sera réalisée pour un montant de 27842€ avec une prise en charge de 10315€ par le département.

Evolution travail sur le PLU

La dernière réunion s'est avérée très décevante. Les demandes de l'équipe municipale sont, pour la plupart, refusées et/ou réorientées vers des solutions qui ne sont pas à l'image de ce que chacun souhaite pour le village. Une nouvelle rencontre est fixée afin d'envisager les suites à donner à ce travail.

Convention avec le CCAS d'Annonay

Cette dernière devrait être établie entre les 2 CCAS afin de pouvoir envisager le portage de repas à domicile pour les « Seniors » et/ou les personnes ayant une incapacité ponctuelle ou non de gérer ses repas (handicap, accident de la vie). Un courrier sera envoyé aux personnes de plus de 65 ans. Si d'autres personnes souhaitent des renseignements: contacter directement le CCAS d'Annonay.

Cantine

Les repas sont encore préparés à la maison d'accueil grâce à une convention avec la Communauté de Commune. Cependant cette situation est amenée à évoluer vers un système de cantine autonome. Pour cela, des rencontres avec différents prestataires susceptibles d'assurer le relais pour une livraison de repas spécifique à la cantine est prévu.

Dépôt de déchets verts

Il est rappelé que trop souvent les déchets verts sont déposés sans aucune autorisation dans divers endroits de la commune (ancienne écluse quartier « Le Bourg »...). Il est demandé aux personnes concernées de prendre contact avec les élus et, en cas d'impossibilité d'accueil des débris sur la commune, de s'orienter vers la déchetterie d'Annonay.